



Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 25

L'an deux mille dix neuf

Le 7 mars

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la mairie de Belin-Beliet, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMONNIER

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 27 février 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme LEMONNIER - Mme BARSACQ - M. DECLERCQ - M. DESERT -
Mme GOISNARD - M. SAUTAREL

Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - M. MAINGUY - Mme GIOFFRE

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - M. ARQUEMBOURG

Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN

Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - M. GARNUNG - Mme GRESSET - Mme
LAURENT - M. LEMISTRE - Mme DOSBA - M. BUREAU

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet : M. GELLIBERT absent excusé

Commune du Barp : M. BABIN pouvoir à Mme DORNON

Mme PORTAFAX pouvoir à M. MARION

M. LANNELONGUE absent excusé

Commune de Salles : Mme SABATIE pouvoir à Mme DUPLAA

M. MOGUER absent excusé

Mme Goisnard est nommée secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/03/03

**APPROBATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES
MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE BELIN-
BELIET (PDA)**

Rapporteur : Mr Sautarel

Exposé :

Vu le Code du Patrimoine, et notamment les articles L621-31 et R621-93 ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Belin-Béliet en date du 28/03/2018 et du
Conseil de Communauté en date du 25/04/2018 donnant un avis favorable sur le projet de Périmètre
Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques de la commune de Belin-Béliet ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 07/09/2018 soumettant conjointement à
l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Projet de Périmètre Délimité des
abords des monuments historiques (PDA) de la commune de Belin-Béliet, qui s'est déroulée du 1^{er} au
31 octobre 2018 ;

Vu les observations ou propositions recueillies durant l'enquête publique unique, dont aucune ne
concerne le PDA ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 16/12/2018 ;

Vu le dossier relatif au Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques énumérés ci-
dessous :

- l'église Saint-Pierre de Mons, par arrêté du 20 juillet 1987,

- la croix de cimetière voisine de l'église Saint-Pierre, par arrêté du 28 avril 1987,

- la Fontaine Saint-Clair, par arrêté du 09 janvier 1990,

- l'obélisque dit « croix des pèlerins », par arrêté du 09 janvier 1990.

Considérant que les résultats de l'enquête publique unique N° E18000117/33 ne justifient pas de
modification du projet de Périmètre Délimité des Abords ;

Les membres du Conseil de Communauté décident à l'unanimité :

- de donner un accord sur le Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques tel qu'annexé
à la délibération et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives
nécessaires.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Région, en vue d'un arrêté, ainsi qu'à la commune de Belin-Béliet. A réception de l'arrêté préfectoral portant création du Périmètre Délimité des Abords, celui-ci sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belin-Béliet en tant que servitude d'utilité publique.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Communauté de Communes et en mairie pendant un mois, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et habilité à publier les annonces légales.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
12/03/19
publié ou notifié le
12/03/19

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Belin-Béliet, le 8 mars 2019

La Présidente
Marie-Christine LEMONNIER



reçu le
12 MARS 2019
SOUS-PREFECTURE
D'ARCACHON

Belin-Béliet

Périmètre délimité des abords

Église Saint Pierre de Mons,
Obélisque dit Croix des Pèlerins, Fontaine Saint Clair, Croix de Cimetière
Mons

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde
Janvier 2018



Janvier 2018

Belin-Béliet, Périmètre Délimité des Abords

• Contexte historique, site de pèlerinage

Le « site de l'église de Mons et ses abords » est protégé au titre de l'article L341-1 du code de l'environnement.

Il réunit au cœur d'une clairière dans la forêt de pins de Belin-Béliet quatre monuments historiques :

- L'église Saint-Pierre de Mons,
- La croix placée dans le cimetière qui l'accompagne,
- Un obélisque dit "Croix des pèlerins", dans la forêt à l'est,
- Une fontaine Saint-Clair, en frange de forêt à l'ouest de l'église,

Le site constitue un lieu de pèlerinage réputé depuis le Moyen-Âge.

• Église Saint-Pierre de Mons

L'église Saint Pierre de Mons est une ancienne église prieurale de style roman du XIe siècle. Elle a été remaniée à la fin du XVe siècle avec l'adjonction notamment de son clocher.

Par sa situation et son clocher massif et crénelé, elle peut être considérée comme une église fortifiée.

Elle est constituée d'une nef, ouverte à l'ouest sur une abside semi-circulaire en cul-de-four, et communiquant par trois arcades en arc brisé avec le bas côté sud. Des fenêtres allant des plein-cintres aux ogives s'ouvrent sur ce dernier. La sacristie (non classée) est dans le prolongement du bas côté. La couverture de l'abside est plus haute que le faîtage de la nef. Sur la dernière travée ouest de la nef s'élève un clocher massif et carré, renforcé de contreforts.

Les murs sont en garluche et en alios.

L'église est entourée par un mur de pierre qui délimite un enclos arrondi au sein duquel prend place le cimetière de Mons.

L'église Saint Pierre de Mons est inscrite en totalité (façades, toitures, décor intérieur) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, à l'exclusion de la sacristie depuis le 20 juillet 1987.



Vue Sud de l'église Saint-Pierre de Mons et son cimetière



Vue Nord-ouest du clocher de l'église Saint-Pierre de Mons



Cadastre Napoléonien

- **Croix du cimetière**

La croix de cimetière, datant du XIIe siècle, était placée jusqu'en 1815 dans le bourg de Belin. Elle a été déplacée dans le cimetière de Mons lors de l'élargissement de la route royale. Le cimetière de Béliet renferme une croix semblable. Elle se compose d'une colonne scellée au plomb avec un fut polygonal sur un socle quadrangulaire à quatre gradins. Elle s'élève à quatre mètres de hauteur. Sur la croix, se dessinent deux clefs croisées au sud et un crucifix au nord.

La croix de cimetière voisine de l'église Saint Pierre de Mons est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 28 avril 1987.

- **Fontaine Saint-Clair**

La fontaine Saint Clair, située à une centaine de mètres en frange de forêt à l'ouest de l'église Saint Pierre. Il s'agit d'un petit édicule de pierre à ouverture cintrée, coiffé d'une croix en métal. Réputée pour soigner les maux oculaires, elle est un lieu de pèlerinage, notamment le 1^{er} juin.

La fontaine Saint-Clair est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 janvier 1990.

- **Croix des pèlerins**

L'obélisque ou croix des pèlerins, qui date du XVe ou XVIe siècle, se situe au sud est de l'église Saint Pierre. Sa fonction originelle n'est pas connue avec certitude : il est peut-être un amer (repère pour les pèlerins) ou une croix de "sauvetat" (limite de droit d'asile de l'ancien prieuré). Cet obélisque, en grès ferrugineux et en pierre blanche, s'élève à quatre mètres cinquante de haut sur un socle composé de sept gradins. Il est surmonté d'une croix.

L'obélisque dit "croix des pèlerins" est inscrit en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 9 janvier 1990.



Croix du cimetière



Fontaine Saint-Clair



Obélisque dit Croix des pèlerins

• **Description des abords du site de Saint-Pierre de Mons**

L'église Saint Pierre de Mons, la croix du cimetière, la fontaine Saint-Clair et la Croix des Pèlerins se trouvent au croisement de la D1010 et de la D110E1.

Son environnement est surtout marqué par les boisements, on distingue cependant quelques habitations en bordure sud du site le long de la départementale D110E1.

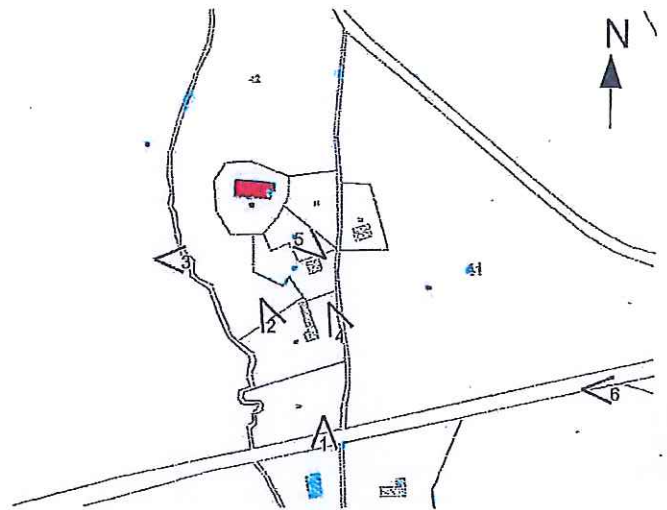
L'accès au site depuis la départementale D110E1 se fait par la route de Mons, à travers la forêt de pin, menant à l'église Saint-Pierre et aux trois bâtiments traditionnels en rez-de-chaussée à proximité au Sud et à l'Est.

Compte tenu du couvert forestier, il n'y a pas de vue des monuments depuis la route.

L'église et le cimetière, entourés d'un mur d'enceinte sont situés dans une clairière bordée d'une forêt de pin au Nord et à l'Ouest. Au Sud et à l'Est la clairière s'étend, permettant des vues sur l'ensemble.

L'église domine le vallon du ruisseau des Mille-Hommes. La fontaine Saint-Clair se trouve à l'Ouest de l'église, à environ cent mètres, dans la forêt de pins, sur l'autre berge de ce ruisseau.

La Croix des Pèlerins se situe dans la forêt de pins à l'Est de l'église, à environ deux cents mètres.



1 - Vue Nord depuis la route de Mons vers la D110E1



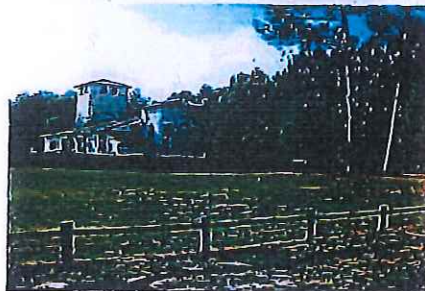
2 - Vue Nord depuis la clairière vers la route de Mons



3 - Vue Ouest depuis la lisière vers la clairière



4 - Vue Nord depuis la route de Mons

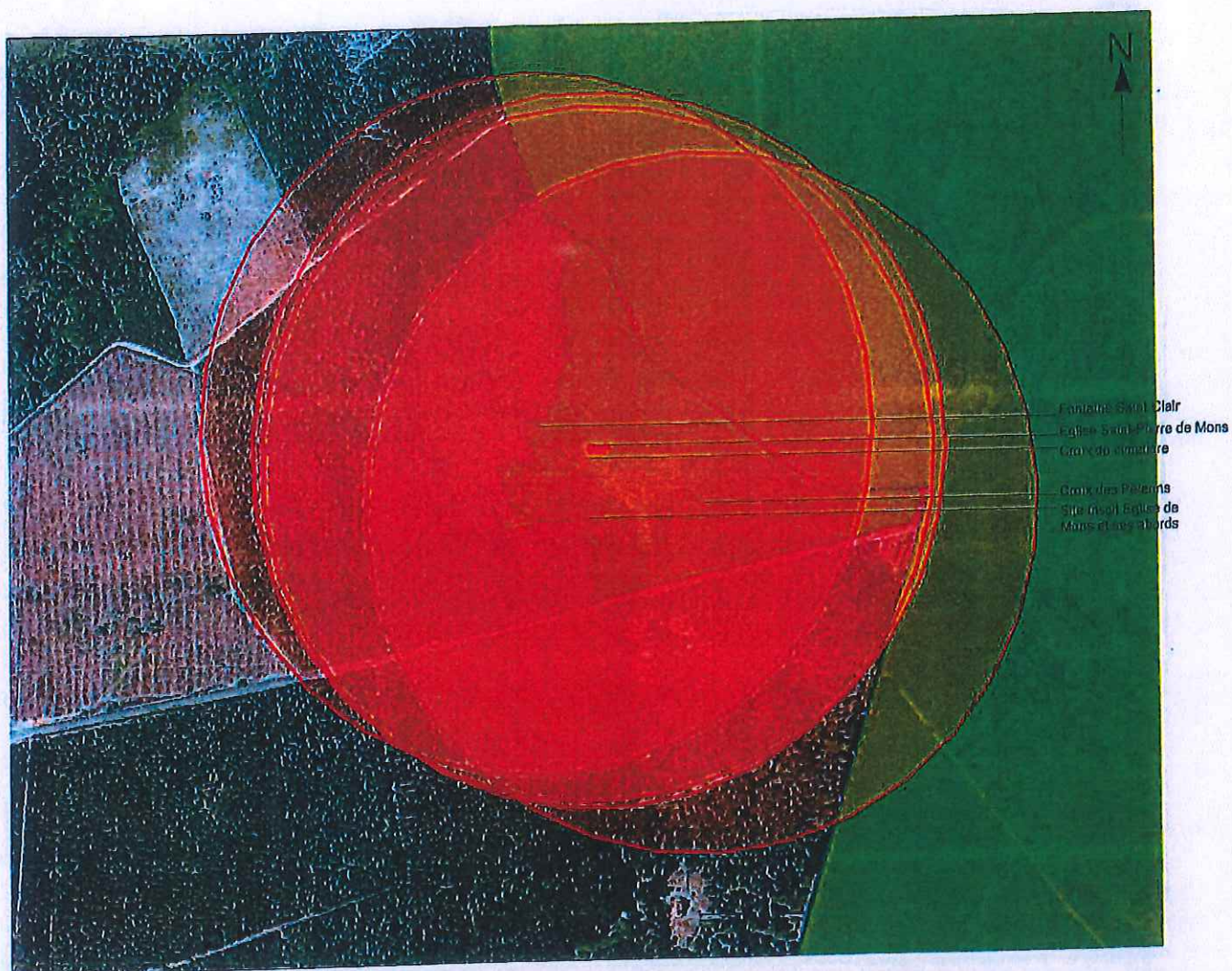


5 - Vue Est depuis le chemin vers l'église






6 - Vue Ouest depuis la D110E1 vers la D1010

- **Périmètres de protection actuels**

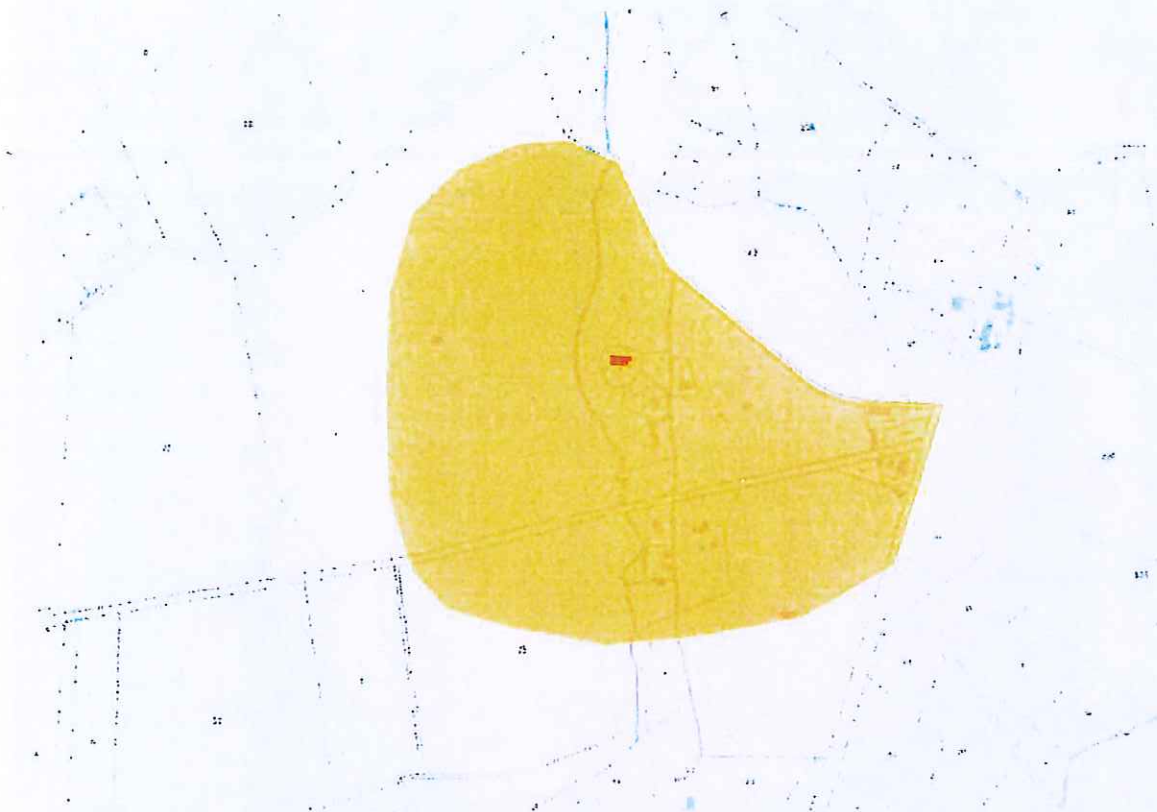


LÉGENDE

-  Site Inscrit
-  Monument Historique
-  Périmètre de protection

Source : Atlas des Patrimoines.

- **Proposition de périmètre délimité des abords**



- **Justification du périmètre délimité des abords**

L'église Saint-Pierre de Mons, son cimetière et sa croix remarquable, l'obélisque dit "Croix des pèlerins" et la modeste fontaine Saint Clair se situent dans une clairière abritant trois maisons traditionnelles, adossée à un écran boisé. Le dialogue harmonieux entre le bâti et le cadre végétal confère au lieu une qualité exceptionnelle, propice à sa vocation de pèlerinage et d'accueil des pèlerins qui se rendent à Compostelle.

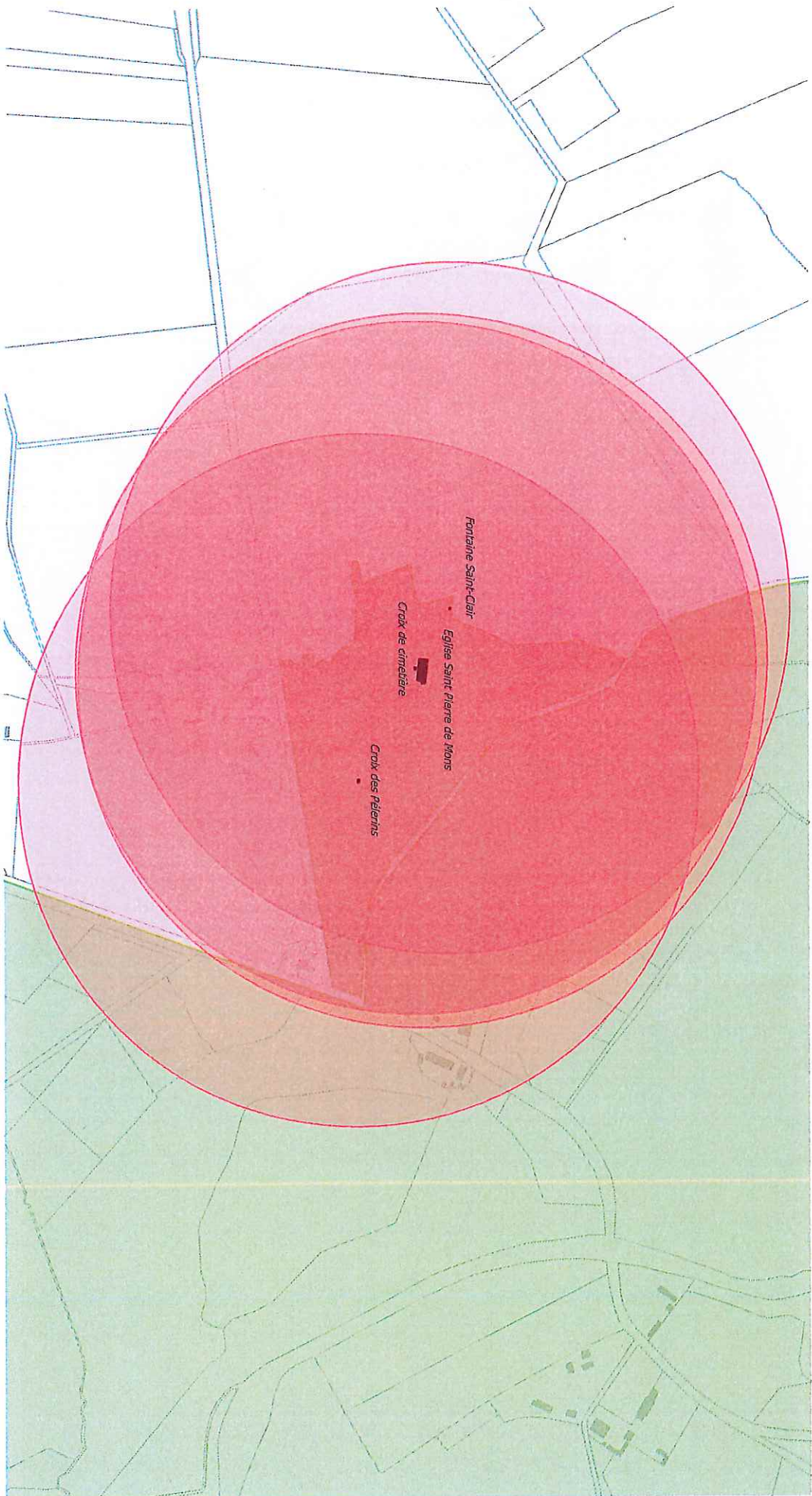
Il est proposé que le Périmètre Délimité des Abords se base au nord sur les limites du site inscrit « église de Mons et ses abords », à l'est, au sud et à l'ouest sur des limites issues des périmètres de protection actuels qui englobent les maisons à proximité du site.

Ce périmètre est destiné à préserver les qualités spatiales de la clairière, du paysage forestier et du bâti d'accompagnement en présentation des monuments protégés et à garantir la qualité des constructions traditionnelles à proximité.





BELIN BELLET

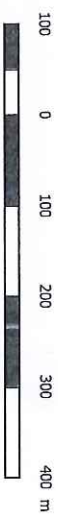
*Croix de cimetière - Croix des Pèlerins
Eglise Saint Pierre de Mons - Fontaine Saint-Clair*

Périmètres de protection de monuments historiques



Légende

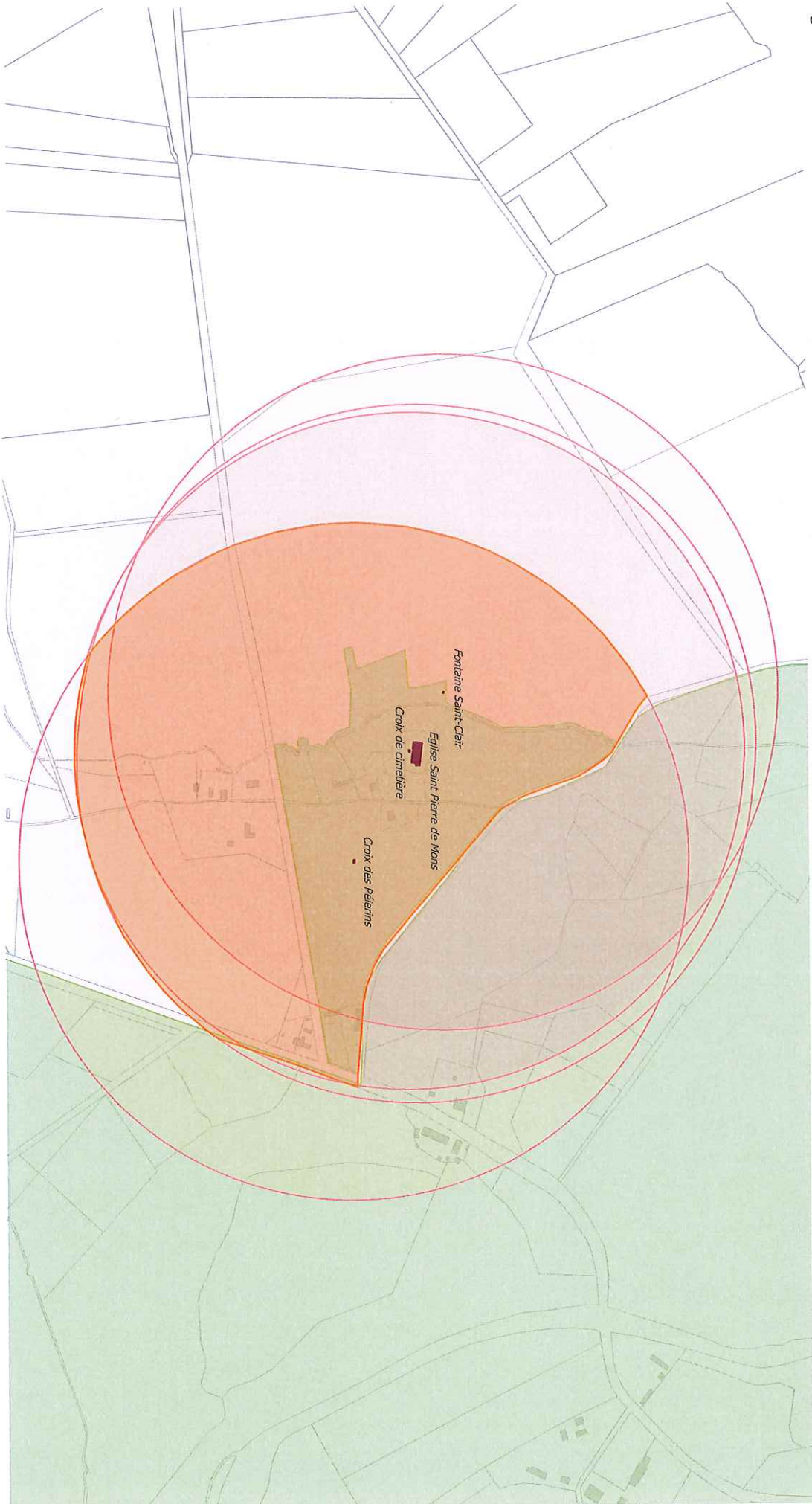
-  Monuments Historiques
-  Périmètres de protection de monuments historiques Servitude AC1
-  Sites Classés Servitude AC2
-  Site Inscrit Servitude AC2







BELIN BELIET

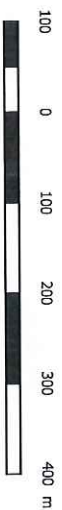
*Croix de cimetière - Croix des Pèlerins
Eglise Saint Pierre de Mons - Fontaine Saint-Clair*

Superposition
des périmètres de protection de monuments historiques
et du périmètre délimité des abords



Légende

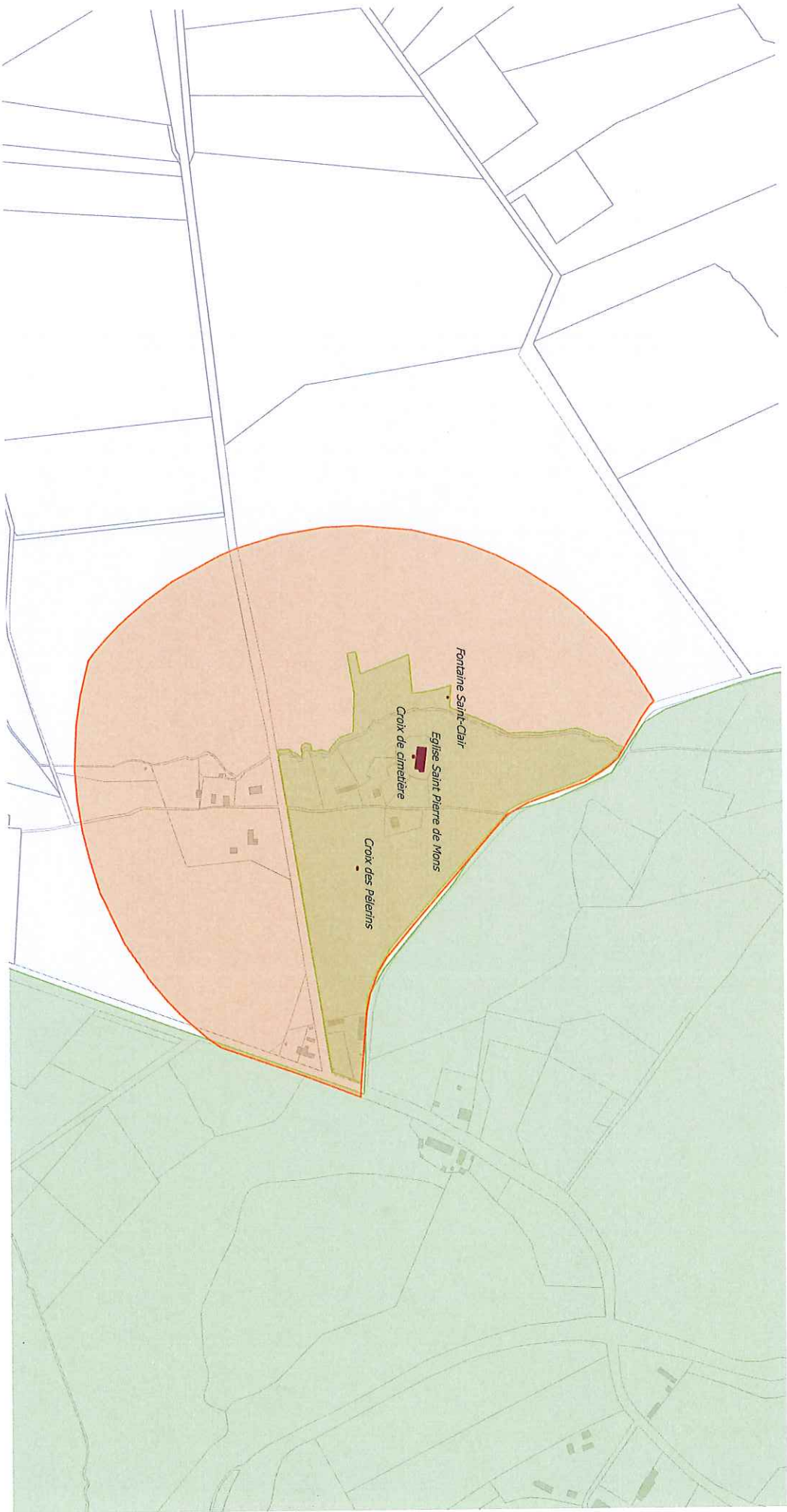
-  Monuments Historiques
-  Périmètre de protection
-  Périmètre Délimité des Abords
-  Site Inscrit Servitude AC2






BELIN BELIET

Croix de cimetière - Croix des Pèlerins
Eglise Saint Pierre de Mons - Fontaine Saint-Clair

Proposition de périmètre délimité des abords



Légende

-  Monuments Historiques
-  Périmètre Délimité des Abords
-  Site Inscrit Servitude AC2

